

## Contributions du MSC à la réunion du CSA sur le rôle et la composition du Groupe consultatif du CSA (Recommandation 4) - 5 février 2018

### Point 1 de l'ordre du jour - Processus du Groupe Consultatif

Avant d'aborder les questions plus spécifiques sur les processus, il est important de rappeler l'objectif principal et l'esprit qui guide la collaboration entre le Bureau du CSA et le Groupe consultatif au sein du CSA réformé.

Etant donné qu'il avait été convenu que le CSA ne se contenterait pas de seulement organiser une réunion annuelle au niveau mondial, mais organiserait également une série d'activités intersessions, la réunion conjointe entre le Bureau du CSA et le Groupe consultatif a pour but d'être le reflet de la collaboration entre les membres et les catégories de participants qui participent également à la Plénière.

Les Termes de référence et la Structure organisationnelle du Groupe Consultatif du CSA, adoptés par le Bureau du CSA en janvier 2010 (et qui n'ont pas été modifiés depuis), décrivent précisément le concept d'un CSA dont la nature et la structure est multi-acteurs, inclusive et participative, reflétant la Plénière du CSA réformé pendant la période intersessions.

En ce sens, la réunion conjointe du Groupe Consultatif et du Bureau du CSA est un espace d'interaction et de dialogue, un espace d'échange et de discussion sur toutes les questions importantes identifiées par la Plénière et le Bureau du CSA.

Le Groupe Consultatif ne doit pas être compris comme un simple groupe de soutien unilatéral au Bureau, mais comme un espace de collaboration et de dialogue entre le Bureau et le Groupe consultatif, prenant en charge conjointement l'ensemble des activités du CSA pendant la période intersessions.

Dans ce contexte, il est également important de rappeler le mandat des différents organes du CSA par rapport à la Plénière du CSA.

- Le **Bureau du CSA** est l'organe intersessions qui dirige la mise en œuvre des décisions de la Plénière et prépare le processus pour les prochaines décisions de la Plénière. Le Bureau n'est pas en soi le lieu où sont prises les décisions politiques majeures.
- Le **Groupe Consultatif** contribue, par le biais d'un dialogue interactif, des échanges et des discussion autour des questions de fond touchant au CSA.
- La **réunion conjointe du Bureau et du Groupe consultatif du CSA** n'est toutefois pas chargée de mener tous les travaux pendant la période intersessions. De fait, le travail le plus important et le plus substantiel sur la convergence des politiques au sein CSA a été réalisé par les différents **GTCNL**, qui représentent l'espace le plus inclusif du CSA et ont négocié les résultats politiques les plus importants du CSA, résultats mandatés et approuvés par la Plénière.

Si les rôles du Bureau du CSA et du Groupe consultatif sont assez clairs, ciblés et limités, les propositions suivantes pourraient être envisagées afin de parvenir à un Groupe Consultatif plus efficace:

- La réunion conjointe du CSA et du Bureau du CSA devrait commencer ses réunions avec un point permanent à l'ordre du jour sur les questions cruciales et urgentes. Pendant ce créneau, des questions de fond et préoccupantes pourraient être portées à l'attention des participants de la réunion et discutées. Le cas de la réunion ad hoc du CSA de l'an dernier sur les graves crises alimentaires et les famines, convoquée par le Président du CSA à la demande des États membres, est un bon exemple de la nécessité d'inscrire à l'ordre du jour des réunions conjointes du Bureau et du Groupe consultatif un espace de débat sur les questions de première importance, cruciales et urgentes, afin de contribuer à rendre le CSA plus dynamique, plus réactif et plus en prise avec les réalités du terrain. Le Bureau pourrait alors décider si un suivi de ces questions est nécessaire.
- Une fois par an, l'une des réunions conjointes GC/Bureau devrait être entièrement consacrée à une discussion sur les efforts d'utilisation et d'application déployés par les membres et les participants du CSA en relation avec les résultats politiques du CSA. Les rapports annuels des membres du GC constituent un bon début pour un tel exercice. Cet espace annuel permettrait non seulement d'échanger sur des expériences passées, mais renforcerait également les coopérations futures entre les différents acteurs au niveau national et régional. De plus, tous les membres et participants du CSA pourraient contribuer à un point d'information écrit faisant le bilan de l'utilisation et l'application des résultats stratégiques du CSA. Ce bilan devrait être finalisé d'ici à la fin juin, afin qu'il puisse servir de document de référence.
- Le Bureau du CSA pourrait discuter de la proposition faite par un ancien co-facilitateur du processus d'évaluation du CSA (Islande) qui a suggéré que les membres du GC puissent assister aux réunions du Bureau en tant qu'observateurs, afin d'améliorer la transparence des processus décisionnels du CSA.
- Les documents préparatoires aux réunions conjointes devraient être aussi courts et concis que possible, et distribués au minimum deux semaines à l'avance, afin de permettre leur traduction, leur diffusion et la consultation avec les différentes parties intéressées, facteurs indispensables à une véritable participation.
- Nous aimerions également proposer que les conclusions du Bureau soient diffusées au minimum une semaine après la date de la réunion.
- En ce qui concerne le nombre de réunions conjointes du Bureau et du Groupe consultatif du CSA, nous proposons que lors des années où il n'y a pas un nombre important de réunions (comme c'est le cas cette année pour l'évaluation du CSA), les réunions conjointes GC/Bureau se tiennent tous les deux mois, soit un total de six réunions au cours de l'année.

## Point 2 de l'ordre du jour - Composition du Groupe Consultatif

- Avant de nommer ou de renouveler le mandat des membres du Groupe consultatif du CSA, le Bureau du CSA devrait évaluer de manière approfondie leur degré de participation et les contributions de fond qu'ils ou elles ont apporté aux réunions et au travail au cours de la période écoulée. Ce point a également été suggéré par le rapport d'évaluation du CSA.
- Nous sommes d'accord avec la suggestion faite la semaine dernière par l'Italie lors de la réunion GC / Bureau visant à encourager toutes les catégories de participants à établir leurs propres mécanismes de sensibilisation et de coordination. Ceci pourrait être particulièrement utile pour rendre le Groupe consultatif du CSA plus inclusif en ce qui concerne les institutions financières internationales, les institutions internationales de recherche agricole et les fondations philanthropiques privées.
- Le concept de participants ad hoc devrait être appliqué aux fins pour lesquelles il a été créé et établi dans les Règles de procédure du CSA: les participants ad hoc sont invités à des réunions spécifiques pour intervenir sur des points spécifiques auxquels ils peuvent apporter leur expertise spécifique; la raison pour laquelle ils sont invités à cette réunion spécifique doit être clairement indiquée et aucune attente ne devrait être générée laissant croire que cette participation pourrait être prolongée automatiquement.
- En ce sens, nous suggérons d'inviter la CEDEF et ONU Femmes en tant que participants ad hoc pour intervenir sur des points spécifiques lors de réunions spécifiques du Bureau / GC traitant des questions liées à la SAN et à l'autonomisation des femmes, l'égalité des genres et les droits des femmes.
- D'une manière plus générale, la CEDEF et ONU Femmes devraient être invitées à participer à toutes les réunions des GTCNL, afin de contribuer leur expertise aux discussions. Toutes les équipes techniques du CSA devraient inclure un expert en matière d'égalité des genres, issu des Agences basées à Rome, comme cela a été proposé précédemment par la FAO.
- Tous les acteurs réalisant un travail d'importance sur la sécurité alimentaire et la nutrition sont encouragés à participer au CSA. En ce sens, nous invitons chaleureusement les collègues de l'OMA à renforcer leur participation au CSA en rejoignant soit le MSC soit le MSP. Tout comme toutes les autres institutions et organisations participantes du CSA, ils doivent d'abord choisir la famille (catégorie de participants) à laquelle ils appartiennent, puis se coordonner avec les mécanismes respectifs. Ils pourraient également tester pendant un certain temps la collaboration avec la MSC ou le MSP afin de voir, dans la pratique, si cela fonctionne pour eux et la manière dont cela peut fonctionner. Il est très simple de rejoindre le MSC et tous ses groupes de travail sans le moindre délai. Toutes les organisations de la société civile travaillant dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition peuvent immédiatement rejoindre les structures de travail du MSC et ce à tout moment.

- Le rapport d'évaluation du CSA a rendu ses conclusions et recommandations concernant la composition du Groupe Consultatif du CSA. Ces recommandations sont toutes raisonnables et bien expliquées et devraient donc être examinées par le Bureau du CSA dans ses délibérations ultérieures sur cette question.
- Il est important de prendre en considération le fait que la composition du Groupe Consultatif du CSA doit garantir que les voix de toutes les parties prenantes, en particulier celles des organisations les plus touchées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition, soient entendues (tel qu'établi au paragraphe 7 du Document de Réforme du CSA ainsi que dans les Termes de référence du Groupe Consultatif du CSA)
- Au cas où nous ne pourrions pas conclure cette discussion aujourd'hui, nous suggérons de programmer une dernière discussion sur ce sujet à l'ordre du jour des réunions consacrées à l'évaluation du CSA, les 19 et 20 mars. Après cette date, le Bureau du CSA aura à sa disposition tous les éléments nécessaires pour prendre une décision éclairée sur ce sujet, d'ici fin mars ou début avril.